

Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif à la déclaration de naissance

Déclaration de naissance :
pensez aussi à l'Assurance Maladie !

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne lance une nouvelle campagne d'information pour rappeler aux futurs parents l'importance de déclarer rapidement la naissance de leur enfant afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge immédiate des soins.

Pour cela, un appel suffit au **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
La mise à jour de la carte Vitale est ensuite nécessaire dès la sortie de la maternité.



Mai 2010

Document téléchargeable sur ameli.fr / Presse / Communiqués régionaux.

Contact Presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr

SÉCURITÉ SOCIALE

**L'Assurance
Maladie**

SEINE-ET-MARNE